

SÉANCE DU LUNDI 08 MARS 2021

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 26
Ayant pris part à la délibération : 24
- Présents : 23
- Pouvoirs : 1

Date de convocation :

Mardi 02 mars 2021

Affichage effectué le :

16 mars 2021

Mise en ligne le :

16 mars 2021

OBJET :

**Maison du Travail Saisonnier :
demande de subvention auprès
de la DIRECCTE – DREETS
pour l'année 2021**

N° 003516

Question N°13 à l'O.J.

**Rubrique dématérialisation : Rubrique
dématérialisation : 7.5. « Subventions »
Pièce(s) annexe(s) réglementaire(s) : Bilan
d'activité + bilan financier 2020**

L'an deux mille vingt et un et le lundi huit mars à dix-huit heures.

Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN** sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, M. Sébastien FREY. **AUMES** : M. Michel GUTTON. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE, Mme Danièle AZEMAR. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBÉRY** : M. Jean AUGÉ. **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents : **AGDE** : Thierry DOMINGUEZ. **VIAS** : Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires : **AGDE** : Mme Françoise MEMBRILLA donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE.

RECU EN PREFECTURE

Le 11 mars 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210308-D00351610-DE

Monsieur le Président rappelle que la Maison du Travail Saisonnier, implantée sur la station du Cap d'Agde depuis 2003, tend à répondre aux problématiques et enjeux de la saisonnalité et apporte aux travailleurs saisonniers, aux demandeurs d'emploi et aux employeurs de l'agriculture, du tourisme et de l'ensemble des activités liées, des réponses globales et coordonnées autour de quatre axes :

- Agir sur les conditions de travail.
- Soutenir l'emploi et la formation.
- Sensibiliser au respect de la réglementation.
- Mobiliser des solutions de logement et de déplacements.
- Prévenir les risques professionnels, permettre et encourager l'accès à la santé au travail pour tous les saisonniers.

La Maison du Travail Saisonnier de la Communauté d'agglomération est financée par l'Etat, via la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Occitanie, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région sur le volet « emploi-formation-jeunesse » au titre des crédits du programme « GPEC », pour un montant total de 30 000 €.

Pour obtenir ce financement, la MTS doit effectuer, chaque année, une demande auprès de la DIRECCTE pour l'année en cours et fournir un bilan d'activité et un bilan financier de l'année écoulée.

Monsieur le Rapporteur informe que dans le cadre d'une réorganisation territoriale de l'Etat, les missions exercées par les DIRECCTE seront assurées par les directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) à partir du 1^{er} avril 2021. Ainsi, les DREETS vont regrouper les missions actuellement exercées au niveau régional par les DIRECCTE et les services déconcentrés chargés de la cohésion sociale.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la demande de financement auprès de la DIRECCTE-DREETS pour l'année 2021 et à autoriser le Président à signer la convention d'attribution de subvention au titre du Contrat de plan Etat Région.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la demande de financement 2021 pour la Maison du Travail Saisonner de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à solliciter la demande de financement auprès de la DIRECCTE-DREETS pour l'exercice 2021 ;
- **DE PRENDRE** acte des bilans d'activité et financier 2020 de la Maison du Travail Saisonner ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention d'attribution de subvention dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#